



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 25 novembre 2020

Fin de l'épisode de pollution en Gironde

Au regard des données transmises ce jour par ATMO Nouvelle-Aquitaine, l'épisode de pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10) en Gironde est terminé.

Par conséquent, les mesures décidées par arrêté préfectoral du 23 novembre 2020, notamment la limitation de vitesse sur les routes et autoroutes du département, sont levées.

Pour en savoir plus, consulter le site internet : www.atmo-nouvelleaquitaine.org

Bureau de la communication interministérielle

Sophie Billa : 06 07 62 05 99
Agathe Nougé : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18
pref-communication@gironde.gouv.fr



2, esplanade Charles-de-Gaulle
2/2 CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex